Programme Agenda 21 du Sport Français

en faveur du développement durable

FRANCE

Comité National Olympique et Sportif Français

Agenda21 FRANCE

Développement durable,
le sport s'engage

Édité par le Comité National Olympique et Sportif Français
Maison du Sport Français - 1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris Cedex 13
1ère édition - avril 2005 - ISBN : 2-9524033-0-9

ÉDITO

“Chères amies sportives, chers amis sportifs...”

Henri SERANDOUR
Président du CNOSF - Membre du CIO

Cet “Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable” est “tout un programme”… Celui du Mouvement Sportif Français. Un programme qui est une déclinaison de “l’Agenda 21 du CIO” adapté au contexte français.

Le développement durable n’est pas une recette d’application immédiate, c’est un mode de pensée, une manière actuelle de concevoir et de mettre en œuvre les politiques et naturellement les politiques sportives. Cela consiste à mener chacune de nos réflexions, de nos actions et de nos projets selon une approche transversale, concertée et prospective.

C’est ici que le programme “Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable” prend du sens.

Son objectif est de permettre à chaque sportive et à chaque sportif comme à chacune de vos fédérations, chacun de vos CROS et CDOS, de prendre en compte les initiatives liées au développement durable, avec dans la ligne de visée : “satisfaire

les besoins de la génération actuelle sans compromettre les possibilités des générations futures à satisfaire les leurs".

L'Agenda 21 du sport français se veut pratique et réaliste.

Pour chacun des 21 objectifs, des initiatives existent, des challenges ou des défis concrets sont à lancer. Ils sont à vous ! Utilisez-les pour bâtir dans votre fédération, vos comités régionaux et départementaux, vos clubs,… votre propre programme d'action en faveur du développement durable.

Ainsi, en prenant en compte ce "dossier de société", votre fédération et vos clubs témoigneront et démontreront que le mouvement sportif français "est responsable" de ses actes au même titre que l'entreprise, les administrations publiques ou territoriales... et tous les acteurs de notre tissu national.

Le CNOSF, parmi les premiers CNO à adopter un programme Agenda 21 du sport en faveur du développement durable, est fier de contribuer à la promotion de l'idéal olympique.

Henri SERANDOUR
Président du CNOSF
Membre du CIO

page 4	**INTRODUCTION**
page 8	**1 |** Le développement durable, une nouvelle approche des politiques sportives
page 14	**2 |** La solidarité sportive au service du développement durable
page 24	**3 |** Une gestion et une organisation du sport respectueuses de l'environnement
page 30	**4 |** Une économie sportive au service du développement durable
page 34	**REMERCIEMENTS - PARTENAIRES**
page 36	**CONTACTS**

INTRODUCTION

Maurice BRUZEK
Président du Conseil National des Sports de Nature

A | Comprendre le développement durable.

"Le développement durable satisfait les besoins de la génération actuelle sans compromettre les possibilités des générations futures à satisfaire les leurs."

(rapport Brundtland - 1987).

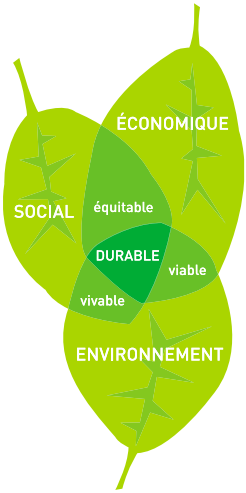

Cette idée porteuse d'avenir s'articule autour de trois sphères dynamiques : sociale, environnementale et économique (voir schéma). Ce sont les 3 "piliers" du développement durable selon le Conseil National du Développement Durable.

B | Le mouvement olympique et le développement durable.

Le CIO a fait de l'environnement la 3ème dimension de l'Olympisme aux côtés du sport et de la culture. Ainsi, en 1994, le Congrès Olympique du Centenaire, qui s'est tenu à Paris, a consacré une partie de ses travaux au sport et à l'environnement. Suite aux recommandations du Congrès, en 1996, le CIO intègre dans la Charte Olympique le paragraphe suivant : "… le CIO veille à ce que les Jeux Olympiques se déroulent dans les conditions qui prennent en compte d'une manière responsable les problèmes d'environnement et encourage le mouvement olympique à se préoccuper de ces problèmes, à traduire cette préoccupation dans toutes ses activités et à sensibiliser toutes les personnes qui lui sont liées à l'importance d'un développement durable".

Poursuivant son action, le CIO réalise son Agenda 21 adopté par l'ensemble du mouvement olympique lors de la "3ème conférence mondiale sur le sport et l'environnement" qui s'est tenue en juin 1999 à Rio, dans la ville même où s'était déroulée la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) en 1992.

C | Le mouvement sportif français et le développement durable.

En 2002, Henri Sérandour, Président du CNOSF, confie au Conseil National des Sports de Nature, le soin de produire le programme "Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable".
Un groupe technique composé de Marie-Hélène Vienne, Vice-Présidente de la Fédération Française de Golf, Pascal Vautier, Secrétaire général du CROS Haute-Normandie, Denis Cheminade, Directeur de la mission développement au CNOSF et Séverine Niel, chargée de mission au CNOSF, a mené ce travail de façon concertée avec le mouvement sportif et ses partenaires privilégiés.

La première étape a consisté à réaliser un état des lieux des actions déjà menées par le mouvement sportif en faveur du développement durable.

Une grille d'enquête a été rédigée à partir de l'Agenda 21 du CIO et proposée aux fédérations, CROS, CDOS et services du CNOSF.

A partir des “bonnes pratiques” recensées s’est organisé le premier projet de programme “Agenda 21 du sport français”. Il a fait l’objet d’un examen par des experts des fédérations sportives, du Ministère des Sports, du Ministère de l’Ecologie et du Développement Durable, du Secrétariat d’Etat au Tourisme, et d’Universitaires,…

Enrichi des différentes contributions, le document a été soumis pour large consultation auprès du mouvement sportif et a abouti à une adoption lors du conseil d’administration du CNOSF du 22 octobre 2003.

Le document final a été remis officiellement par Henri SERANDOUR à Jean-François LAMOUR, Ministre des Sports, le jeudi 18 décembre 2003 à l’occasion de la conférence de présentation du programme “Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable” organisée ce jour-là à la Maison du Sport.

A partir de 2004, des plans d’actions thématiques seront proposés afin de mettre en œuvre les objectifs du programme “Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable”.

Tous les deux ans, un rapport d’évaluation sera rédigé sous l’égide du CNOSF visant à estimer les progrès parcourus, à repérer les points faibles et promouvoir les “bonnes pratiques” du mouvement sportif.

D | Utiliser l'Agenda 21 du sport français

L'Agenda 21 est organisé en quatre chapitres qui constituent les quatre piliers ou grands domaines d'action retenus :

1 | Le développement durable, une nouvelle approche des politiques sportives,
2 | La solidarité sportive au service du développement durable,
3 | Une gestion et une organisation du sport respectueuses de l'environnement,
4 | Une économie sportive au service du développement durable.

Ces quatre chapitres rassemblent les 3 "piliers" du développement durable (social, environnemental et économique) auxquels s'ajoute celui des "valeurs olympiques" spécifique au sport.

Chaque chapitre est décliné en objectifs (21 au total comme XXIème siècle), qui constituent autant d'orientations d'actions.

Ces objectifs sont explicités en "préconisations" qui sont autant de pistes à "emprunter".

"Objectifs" et "préconisations" vous aideront à choisir les "actions" que vous appliquerez dans le cadre de "plans d'actions" annuels et pluriannuels que vous définirez et mettrez en œuvre.

Maurice BRUZEK
Président du Conseil National des Sports de Nature

1 Le développement durable, une nouvelle approche des politiques sportives.

Le développement durable,
c'est penser globalement "le politique".
Chaque action doit être considérée
dans ses composantes sociales,
environnementales et économiques.
C'est une nouvelle gouvernance du sport,
partenariale, concertée et solidaire.
Trois dimensions qui sont au cœur
des valeurs olympiques.

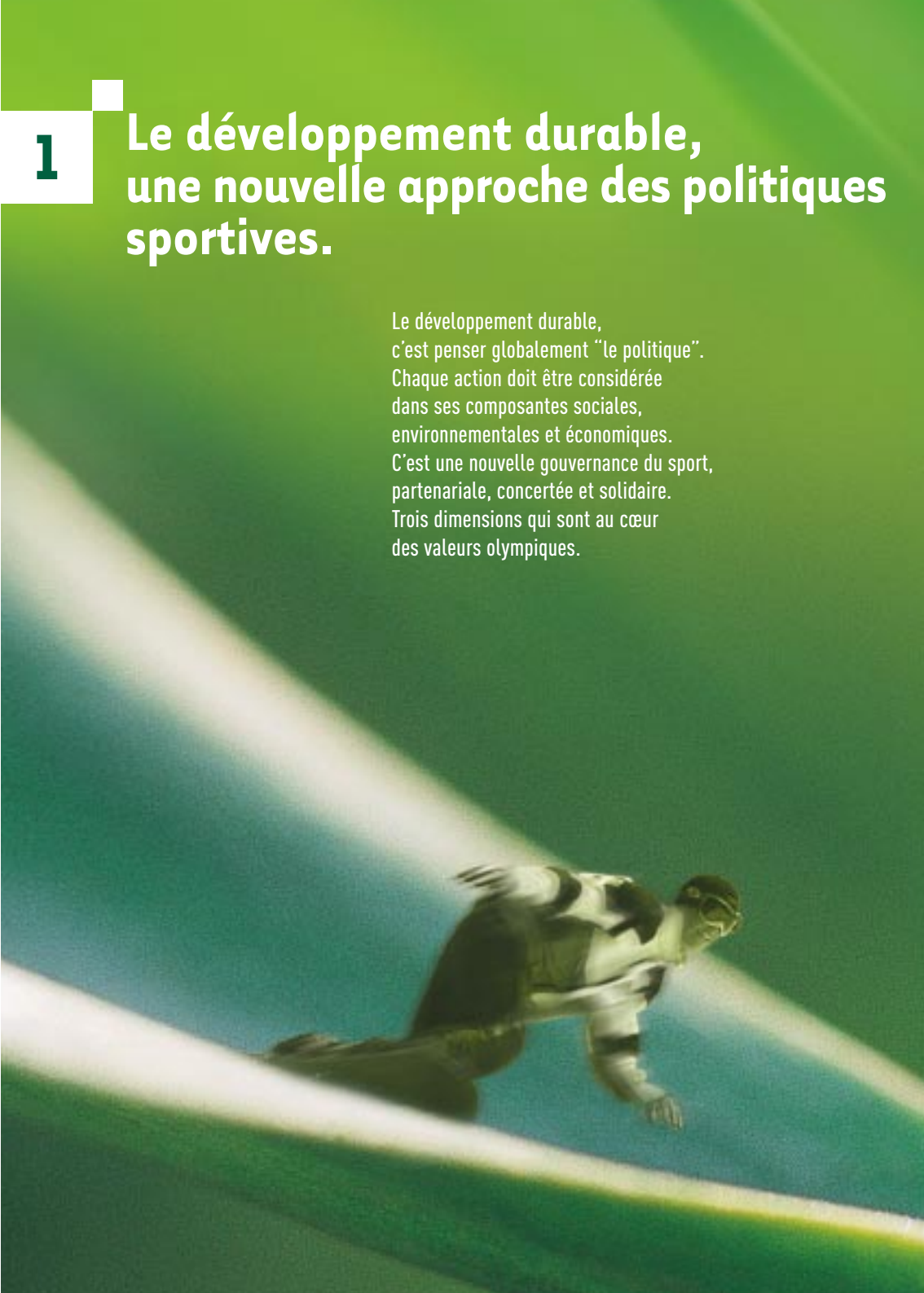

OBJECTIF 1

Intégrer le concept de développement durable dans les politiques sportives.

C'est un impératif de société pour le mouvement associatif en général, pour le mouvement sportif en particulier qui contribue et doit contribuer plus encore au resserrement du lien social, à la protection de l'espace naturel et au développement économique des territoires...

1 | Inclure la notion de développement durable dans les politiques, les règlements et les modes de gestion qui régissent le fonctionnement du monde sportif, l'accomplissement des activités sportives et la tenue des manifestations sportives.

2 | Créer au sein des instances fédérales et olympiques des commissions de type "environnement et développement durable". Nommer des correspondants ayant en charge la prise en compte des questions d'environnement et de développement durable. Leur donner les moyens d'action nécessaires.

3 | Veiller à la cohérence des actions, du local au national, par l'établissement de programmes d'actions concertées.

OBJECTIF 2

Promouvoir les valeurs du développement durable.

Ce sont des valeurs de société prises en compte désormais par tous les acteurs industriels, économiques, administratifs, territoriaux, un impératif pour le mouvement associatif sportif.

1 | Intégrer le développement durable au cœur des stratégies de communication de l'organisation sportive et dans ses actions de communication (site Internet, bulletins d'information, brochures…).

2 | Encourager les athlètes et tous les pratiquants à associer leur notoriété aux objectifs et actions du développement durable.

3 | Intégrer le développement durable dans les formations des élus et des professionnels de tous niveaux.

4 | Mettre en place ou participer à des actions de sensibilisation auprès du grand public (colloques, semaine de l'environnement et du développement durable).

OBJECTIF 3

Engager le mouvement sportif à devenir un acteur à part entière du développement durable.

C'est respecter l'autre, c'est protéger la nature, c'est vivre en harmonie avec les valeurs de l'olympisme.

1 | Collaborer avec les instances publiques ainsi qu'avec les milieux associatifs et les groupements professionnels impliqués dans le développement durable, au niveau local, national et international.

2 | Développer et valoriser les projets sportifs et les associations sportives qui contribuent au développement durable des territoires, notamment à travers une collaboration effective et réciproque avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux.

3 | Promouvoir, au sein du mouvement sportif, de nouvelles formes de travail qui favorisent à tous les échelons territoriaux la transversalité entre tous les acteurs du sport : commissions thématiques, instances territoriales, conseils inter-fédéraux.

OBJECTIF 4

Intégrer le développement durable dans les actions de coopération sportive nationales et internationales.

C'est s'ouvrir, affirmer la compréhension par le mouvement sportif français des problèmes de sociétés des autres pays du monde. C'est être solidaire au-delà des frontières.

1 | Conduire les actions de coopération internationale dans le respect des principes du développement durable, en particulier avec les pays en voie de développement.

2 | Sensibiliser les représentants français au sein des fédérations et organisations internationales à participer à des groupes de travail sur le développement durable et à proposer la mise en place de commissions "sport et développement durable" dans ces organisations s'il n'en existe pas.

3 | Faire des rencontres internationales sportives des moments de coopération et d'échange de bonnes pratiques en terme de développement durable.

4 | Encourager les échanges et les coopérations entre les communautés sportives françaises et leurs homologues des pays en voie de développement.

OBJECTIF 5

Elaborer un système d'observation et d'évaluation des réalisations accomplies dans le sens du développement durable.

C'est s'engager, pour soi et devant la collectivité toute entière, à mettre en œuvre de manière effective les recommandations du programme "Agenda 21 du sport français". Le faire de manière objective, sincère et impartiale.

1 | Publier, chaque année impaire, un rapport sur l'état de la mise en œuvre du programme "Agenda 21 du sport français" et de la prise en compte du développement durable dans le cadre du sport.

2 | Intégrer des indicateurs relatifs au développement durable dans les critères pris en compte par les observatoires du sport mis en place aux différents niveaux territoriaux.

3 | Intégrer des indicateurs relatifs au sport dans les dispositifs d'observation ou d'évaluation des politiques de développement durable.

4 | Soumettre régulièrement l'ensemble des propositions, productions, évaluations à l'expertise d'un collège de spécialistes indépendants du sport spécialement constitué à cet effet et publier leurs avis.

2 La solidarité sportive au service du développement durable

Le sport bâtit des ponts entre les hommes, les pays et les continents.
Il soude les communautés, rassemble les populations.
Il veille à ne laisser personne sur le bord du chemin.

OBJECTIF 6

Combattre l'exclusion sociale par la pratique du sport.

L'exclusion sociale ne saurait être acceptée par le mouvement sportif. Ce dernier constitue l'une des plus belles communautés d'accueil au travers des associations et clubs sportifs.

1 | Repérer et analyser les freins culturels, géographiques ou financiers et faciliter l'accès à la pratique par des mesures appropriées.

2 | Favoriser le développement prioritaire d'infrastructures et d'équipements sportifs dans les zones les plus démunies ou marginalisées.

3 | Adapter les pratiques sportives et les équipements aux besoins spécifiques de ces populations.

4 | Adapter la formation des encadrants à ces différentes populations.

OBJECTIF 7

Renforcer le rôle du sport au service de la protection et de la promotion de la santé des personnes.

C'est le concept "sport santé" que les fédérations sportives développent depuis longtemps.

1 | Développer des programmes d'hygiène et de santé par le sport en coopération avec les organisations sanitaires publiques ou privées, pour toutes les personnes et notamment en direction des personnes âgées.

2 | Apporter une attention particulière à la pratique sportive des enfants, facteur de santé, en réservant un temps suffisant aux activités physiques et sportives dans les temps scolaires et extrascolaires.

3 | Apporter une contribution active aux campagnes de santé et de sécurité publique : lutte contre l'obésité, prévention des maladies cardio-vasculaires, prévention routière.

4 | Limiter et évaluer les impacts des manifestations sportives sur la santé du public (bruit, pollution, accidents...).

5 | Apporter un soin particulier à la sécurité des pratiques, la prévention des risques et l'organisation des secours.

OBJECTIF 8

Intensifier la lutte contre le dopage.

Le dopage, c'est le sport qui joue contre le sport. Le mouvement sportif combat ce fléau et travaille à son éradication.

1 | Appliquer strictement les réglementations publiques et sportives en matière de lutte contre le dopage. Travailler à leur actualisation permanente. Conseiller les pouvoirs publics pour qu'ils définissent et mettent en œuvre les mesures de contrôle et de répression adéquates.

2 | Montrer à travers ses décisions, ses interventions, l'adhésion pleine et entière du mouvement sportif à la lutte contre le dopage. Condamner et réprimer en son sein tout manquement aux règles relatives au dopage.

3 | Accorder une attention particulière à la santé de l'athlète dans son activité physique et sportive : adaptation des calendriers d'entraînements et de compétitions, temps de récupération et soin, suivi médical, formation des entraîneurs en matière de santé (hygiène de vie du sportif).

4 | Développer des campagnes d'information et de prévention en direction de tous les sportifs, notamment les athlètes de haut niveau et les jeunes, mais aussi les parents, les éducateurs, les entraîneurs, les dirigeants et les professionnels du secteur médical et paramédical.

OBJECTIF 9

Favoriser la pratique sportive des personnes handicapées.

Développer l'idée du sport pour tous, c'est accepter toutes les formes de handicaps trop souvent encore génératrices d'exclusion sociale.

1 | Intégrer les personnes handicapées dans les compétitions, stages et manifestations de personnes valides. Mettre en valeur les disciplines et athlètes handicapés au même titre que les athlètes valides.

2 | Soutenir le développement des fédérations regroupant des personnes handicapées.

3 | Former des moniteurs à l'encadrement sportif des personnes handicapées.

4 | Adapter les matériels et les équipements sportifs aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

5 | Informer les personnes handicapées sur les bienfaits de la pratique sportive et les dispositifs existant pour eux.

OBJECTIF 10

Promouvoir l'accès des femmes à la pratique sportive et aux postes de responsabilités.

C'est plus que la recherche de la parité. C'est l'affirmation d'un mouvement sportif ouvert à tous sans réserve.

1 | Conférer aux sportives et aux manifestations auxquelles elles participent une reconnaissance équivalente à celle des sportifs et des épreuves ouvertes aux hommes.

2 | Adopter une approche méthodologique de l'entraînement et de la compétition respectueuse de la spécificité féminine.

3 | Mettre en œuvre auprès des dirigeants et cadres techniques des programmes d'actions pour lever les freins culturels et matériels qui limitent la participation des femmes aux activités sportives et leur accès aux postes de responsabilité.

4 | Créer dans les instances fédérales et olympiques des "commissions femmes et sport" chargées d'inciter la participation des femmes aux instances dirigeantes.

OBJECTIF 11

Promouvoir la pratique des jeunes et améliorer leur implication dans la vie associative et les instances dirigeantes du sport.

C'est ouvrir plus largement encore les portes de la France de demain à tous ceux qui s'apprêtent à entrer dans la vie de la Nation.

1 | Mener des actions de découverte du sport et d'initiation sportive en particulier en direction des jeunes à travers des programmes scolaires et périscolaires.

2 | Permettre aux jeunes d'accéder aux responsabilités associatives. Les y aider et les y préparer. Valoriser leur participation.

3 | Associer les jeunes aux instances dirigeantes.
Créer des "commissions jeunes" au sein des organisations.
Leur attribuer les budgets nécessaires, écouter leurs propositions, respecter et mettre en œuvre leurs décisions.

OBJECTIF 12

Respecter et prendre en compte la diversité des pratiques sportives traditionnelles ou régionales et promouvoir le sport comme élément du patrimoine de la société.

C'est respecter à la fois les pratiques traditionnelles et promouvoir les activités sportives territoriales (actions culturelles).

1 | Intégrer et valoriser dans les organisations sportives la diversité des pratiques sportives culturelles régionales ou locales. Respecter leur identité et leur culture.

2 | Recenser, conserver et valoriser les éléments du patrimoine et de la mémoire du sport.

OBJECTIF 13

Prévenir et lutter contre toutes les formes de violence dans et autour du sport.

C'est utiliser les valeurs du "fair-play" du mouvement sportif pour rejeter toutes les formes de provocation, d'agressivité et de violences physiques, verbales, morales.

1 | Lutter contre la violence et les « incivilités » dans le sport.

2 | Lutter contre la violence des spectateurs lors des rencontres sportives.

3 | Lutter contre les pratiques sectaires et les conduites attentatoires à la pudeur et aux bonnes mœurs.

4 | Développer des programmes cohérents de prévention et de lutte contre toutes les formes de violence dans le sport (information, formation des cadres, numéros verts, sites Internet, lieux d'accueil...).

3 Une gestion et une organisation du sport respectueuses de l'environnement

L'espace naturel appartient au patrimoine de l'Humanité,
le sport contribue à sa protection et sa mise en valeur.

OBJECTIF 14

Intégrer un chapitre “environnement” dans les programmes d’éducation et de formation des cadres et des pratiquants.

C’est l’un des grands projets de l’Humanité pour le XXIème siècle. Le sport doit y jouer ce match déterminant pour les générations de demain.

1 | Sensibiliser et informer les pratiquants à la protection de l’environnement et leur proposer de mettre en œuvre ces principes à travers des actions pratiques et concrètes.

2 | Intégrer la connaissance de la protection de l’environnement et de la prévention des risques dans les modules de formation, notamment ceux des cadres fédéraux et des éducateurs sportifs bénévoles et professionnels.

3 | Réaliser et diffuser des “codes de bonne conduite” adaptés aux différentes pratiques sportives en direction des pratiquants.

OBJECTIF 15

S'impliquer dans une gestion respectueuse des sites, des paysages et de la nature.

C'est agir, témoigner, en contribuant à faire prendre conscience que tout notre environnement appartient au patrimoine de l'Humanité.

1 | Intégrer la protection de la nature dans les politiques, les règlements et les modes de gestion des organisations sportives. Créer des commissions du type "sites et environnement" dans les instances fédérales et olympiques et mettre en place des chartes fédérales "environnement".

2 | Observer et évaluer l'impact des pratiques sur l'environnement.

3 | Assurer l'entretien durable des sites. Promouvoir des modes de gestion durable des sites et participer à leur entretien. Contrôler la fréquentation des sites et en interdire l'accès si nécessaire.

4 | Participer, aux côtés des autres acteurs concernés, aux instances contribuant à la gestion durable des sites, des paysages et de la nature, notamment aux Agendas 21 locaux.

OBJECTIF 16

Concevoir des installations, équipements et matériels sportifs respectueux de l'environnement et développer des modes de gestion "durables".

Bâtir, construire, développer mais aussi protéger le patrimoine culturel qui appartient à tous.

1 | Intégrer les normes environnementales dans les cahiers des charges de conception et de gestion des matériels sportifs et des installations sportives et administratives.

2 | Apporter un soin particulier à la localisation des équipements sportifs notamment pour minimiser la consommation d'espace et limiter les consommations d'énergie liées aux déplacements. Eviter leur multiplication en favorisant leur plein emploi (multifonctionnalité, mutualisation).

3 | Veiller à la qualité de l'intégration paysagère des installations sportives dans les sites.

4 | Recenser les équipements sportifs existants et réaliser des schémas prospectifs dans une perspective d'aménagement durable du territoire (optimisation de l'implantation et de l'utilisation des équipements à l'échelle territoriale).

5 | Concevoir les installations sportives de manière - au cas où ces équipements deviendraient inadaptés à leur usage - à faciliter leur changement d'affectation ou leur suppression éventuelle et le retour à l'état initial des sites.

OBJECTIF 17

Gérer les manifestations sportives de manière responsable dans le respect des préconisations du développement durable.

C'est inciter les dirigeants sportifs, les organisateurs de manifestations à intégrer le respect du patrimoine naturel dans leur management.

1 | Inclure des préconisations environnementales dans le cahier des charges de l'organisation des manifestations.

2 | Nommer un responsable chargé de l'environnement et doté de moyens nécessaires à la réalisation de sa mission dans l'organisation des manifestations.

3 | Mettre en œuvre un dispositif d'évaluation de l'impact des manifestations sur l'environnement. Le mettre en œuvre à l'occasion de chaque manifestation.

4 | Créer des prix qui récompensent l'organisation d'une manifestation qui met en œuvre des préconisations environnementales.

5 | Impliquer les pratiquants et les spectateurs au respect de l'environnement lors des manifestations.

OBJECTIF 18

Promouvoir une utilisation des moyens de transports économes en énergie et faiblement polluants.

C'est prendre en compte au niveau de chaque club le protocole de Kyoto que la France a signé.

1 | Promouvoir l'utilisation des transports collectifs et des modes de déplacement "propres" (vélo, rollers, ...).

2 | Prendre en compte les déplacements dans l'implantation et l'organisation des manifestations sportives.

3 | S'assurer de la desserte des équipements sportifs par les transports collectifs avant de décider de leur localisation.

4 Une économie sportive au service du développement durable

Aujourd'hui pour toutes les fédérations, CROS et CDOS,
le développement de l'économie du sport est une réalité incontournable.
Ce développement doit respecter les valeurs du développement durable.

OBJECTIF 19

Mettre en œuvre des modes de consommation nouveaux intégrant les principes du développement durable.

C'est économiser l'énergie, protéger les hommes de demain, la nature, en gérant tous les déchets. C'est aussi anticiper en favorisant l'apparition sur le marché de produits répondant aux principes du développement durable : fabriqués avec moins d'énergie, moins polluants, plus facilement recyclables...

1 | Adopter des modes de consommation visant à promouvoir les économies d'énergie.

2 | Privilégier dans les achats les produits fabriqués selon les principes du développement durable : matériaux recyclables, refus du travail des enfants, commerce équitable.

3 | Recycler, réutiliser les matériels et équipements sportifs.

OBJECTIF 20

Faire du sport une source de richesses pour les territoires.

C'est valoriser les organisations de l'économie sociale et développer des outils économiques propres pour assurer la liberté "d'entreprendre autrement".

1 | Veiller à ce que les manifestations et les activités sportives aient des retombées économiques pour les territoires et ses habitants.

2 | Développer les activités sportives en cohérence avec les projets et les ambitions des territoires : intégrer l'événement ou la prestation à ce qui existe sur le territoire, impliquer les acteurs (élus, professionnels du tourisme, etc..), développer les partenariats.

3 | Soutenir la contribution que les associations sportives apportent à la qualité de vie des habitants et faciliter le maintien de ceux-ci dans les territoires les plus exposés au dépeuplement.

OBJECTIF 21

Développer l'emploi et contribuer ainsi au développement durable.

C'est à la fois un acte social et économique. Le développement du sport ne doit pas contribuer à aggraver encore plus les inégalités. Chaque club, chaque association doit s'y impliquer au nom de son appartenance au tissu national.

1 | Permettre à des personnes de développer un projet de vie en occupant un emploi dans le sport, notamment par le développement de formations qualifiantes et de soutien à l'activité.

2 | Offrir certains de ces emplois à ceux qui sont les plus éloignés du monde du travail du fait de leur handicap physique, intellectuel ou social.

3 | Apporter la contribution du sport dans les actions de retour à l'emploi des personnes en difficulté (parcours d'insertion).

4 | Veiller au respect, par les employeurs sportifs, des droits des personnes et des réglementations sociales.

REMERCIEMENTS

Partenaires nationaux

Fournisseurs nationaux

Partenaires internationaux

Sans eux ce programme “Agenda 21 du Sport Français en faveur du Développement Durable” n’aurait pu être réalisé !

Merci donc :

- Au CIO pour “l’Agenda 21 du mouvement olympique” dont nous nous sommes inspirés, aux travaux des commissions “environnement” du CIO et des COE et à Solidarité Olympique pour le soutien financier accordé ;
- Aux partenaires institutionnels du CNOSF qui se sont impliqués dans ce dossier et notamment le Ministère des Sports, le Ministère de l’Ecologie et du Développement Durable, et le Secrétariat d’Etat au Tourisme ;
- Aux membres permanents du groupe de travail du Conseil National des Sports de Nature, Marie-Hélène VIENNE (Vice-Présidente de la Fédération Française de Golf) , Pascal VAUTIER (Secrétaire général du CROS Haute-Normandie), ainsi que Denis CHEMINADE (Directeur de la mission développement au CNOSF), Séverine NIEL (Chargée de mission au CNOSF), Marie SOUBIELLE et Gwenaëlle MARIE (stagiaires au CNOSF) ;
- Aux fédérations, CROS, CDOS et services du CNOSF qui ont participé activement à la construction du document ;
- Aux universitaires Claude GARRIGUES de l’Université Denis Diderot - Paris 7, Jean-Pierre MOUNET de l’Université Joseph Fourier - Grenoble et Philippe BOURDEAU, du réseau de chercheurs et experts en sports de montagne et de nature qui ont apporté leur regard d’experts à ce projet.

VOS CONTACTS AU CNOSF

DENIS CHEMINADE
Tél : 01 40 78 28 00
E-Mail : denischeminade@cnosf.org

SÉVERINE NIEL
Tél : 01 40 78 29 39
E-Mail : severineniel@cnosf.org

Le programme "Agenda 21 du sport français
en faveur du développement durable"
est consultable sur le site Internet du CNOSF à l'adresse :
www.franceolympique.com
Rubrique
"Développement des activités" - "Développement durable".

Edition décembre 2003